

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 25 juin 2026

L'an deux mil vingt six, le vingt cinq juin à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Délibération – 032-2026 -

Présents : Hervé GUIBELIN, Stéphanie BLANCHON GRENOT, Mathias GIRARDIN, Ludovic BRASSEUR, David CHECHILLOT, Vanessa COURDEROT, Emilie PARROT, Antoine PRIEUR-DREVON

Date de convocation

19 juin 2026

Absents excusés : Elfi BARBARIN qui donne pouvoir à Emilie PARROT, Pascal COURDEROT

Date de l'affichage

26 juin 2026

Absent :

Secrétaire de séance : Stéphanie BLANCHON GRENOT

Convention nettoyeur haute pression

Vu l'acquisition d'un nettoyeur haute pression d'un montant de 1499.00 € HT,

Considérant la volonté de mutualiser l'utilisation de cet équipement avec la commune de LA BARRE,

Considérant la convention rédigée en ce sens et réglant les dispositions de la participation des communes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour :

- sollicite la participation de la commune de LA BARRE à hauteur de la moitié des dépenses.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le/La secrétaire,
Stéphanie BLANCHON GRENOT



Le Maire,
Hervé GUIBELIN



Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le 26/06/2026

ID : 039-213903081-20260625-2026_D032-DE

